

Etats-Unis d'Amérique

- Population : 322,6 millions
- PIB/hab. (en dollars) : 54 629
- Régime présidentiel à organisation fédérale
- Indice de développement humain (IDH) : 0,915 (8^e rang sur 187 pays)
- Indice d'inégalité de genre (IIG) : 0,280 (55^e rang sur 147 pays)
- Indice de perception de la corruption (IPC) : 76 points sur l'échelle de 0 (fort corrompu) à 100 (très peu corrompu)

- Aucune statistique nationale officielle sur la prostitution, mais les estimations des ONGs oscillent entre 500 000 et 1 000 000 de personnes prostituées.
- Régime prohibitionniste sur l'ensemble du territoire, sauf dans 12 comtés du Nevada, parmi lesquels 8 comtés ont des maisons closes. Le reste des Etats sanctionnent la prostitution, l'achat de services sexuels, le proxénétisme et la tenue de maisons closes. Chacun a sa législation définissant les peines correspondantes.
- Au Nevada, environ 500 femmes exercent officiellement dans près de 30 maisons closes (*Fondation Scelles*, 2013).
- Au moins 100 000 mineurs sont prostitués chaque année aux Etats-Unis.
- Selon le Département d'Etat américain, l'âge moyen d'entrée dans la prostitution serait entre 12 et 14 ans.
- La traite des êtres humains est passible de peines allant jusqu'à l'incarcération à perpétuité.
- En 2014, 208 poursuites fédérales pour traite, dont 190 concernent l'exploitation sexuelle. Sur les 335 individus impliqués dans ces affaires, 184 ont été condamnés, dont 157 pour traite à des fins d'exploitation sexuelle. Les peines de prison vont de 5 ans à la perpétuité. 4 fonctionnaires ont été condamnés pour leur implication dans la traite à des fins sexuelles (contre 2 en 2013).
- Problème de traite interne concernant les populations de régions sinistrées économiquement, les jeunes homosexuels et transgenres, les minorités indiennes et inuits autochtones.
- Pays de destination des victimes de la traite des êtres humains (environ 17 500 chaque année) (*Fondation Scelles*, 2012).
- Victimes originaires du Mexique, des Philippines, d'Amérique Centrale, d'Europe de l'Est, et d'autres pays asiatique

Comme les années précédentes, le Département d'Etat américain a maintenu les Etats-Unis dans la catégorie 1 (Tier 1) dans son rapport 2015 sur la traite des êtres humains. Depuis 2012, le gouvernement américain a réalisé quelques avancées juridiques afin de mieux protéger les victimes d'exploitation sexuelle, identifier et arrêter les clients et les proxénètes. Dans ce pays, le Nevada reste le seul Etat américain où la prostitution est protégée par la loi

dans 12 de ses 17 comtés en zone rurale. La discordance importante entre les lois de chaque Etat américain et les lois fédérales traitant de la prostitution explique ce phénomène : il n'existe pas de loi fédérale couvrant l'ensemble des Etats américains ayant le pouvoir de rendre la prostitution illégale sous toutes ses formes et sur tout le territoire. Comme chaque année, le Super Bowl a largement profité à l'industrie du sexe, mais cette dernière s'est aussi trouvée mise au défi par de nouvelles lois et a donné lieu à d'intenses débats à propos de sa légalisation. *Prostitutes' Education Network* déclarait en 2013 sur le site Procon.org : « *Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes qui travaillent actuellement ou ont travaillé comme prostituées pour de nombreuses raisons dont, en particulier, les différentes définitions données de la prostitution. Le nombre officiel des arrestations tourne autour de 100 000. La commission nationale sur la prostitution laisse entendre que plus d'un million de personnes se sont prostituées aux Etats-Unis* ». Selon John Kerry, Secrétaire d'Etat, c'est une estimation prudente (*U.S. Department of State*, 2014).

L'exploitation sexuelle revêt de nombreuses facettes dans un territoire aussi vaste, diversifié et décentralisé que les Etats-Unis d'Amérique. Des événements majeurs comme le Super Bowl en sont des catalyseurs et l'avènement du numérique a transformé l'aspect le plus manifeste de la prostitution. Des débats continuent à être lancés, ainsi que des lois votées, pour accompagner et parfaire la façon dont la société et les autorités assimilent et endiguent ce phénomène.

Trafic sexuel et Super Bowl

C'est un triste constat mais le Super Bowl, événement sportif le plus important du pays, se trouve également être un point culminant de l'exploitation sexuelle aux Etats-Unis. En février 2014, le Super Bowl se tenait à New York où 400 000 supporters étaient venus pour l'occasion. Soucieux de ne pas laisser un éventuel pic de prostitution détériorer la réputation de l'événement et de la ville, les Pouvoirs publics ont déployé 3 000 policiers et civils formés à repérer les victimes de traite. Grâce à cette vigilance, 45 arrestations pour exploitation sexuelle d'autrui ont eu lieu et 16 mineurs ont été secourus (*Reuters*, 4 février 2014). En février 2015, le Super Bowl s'est tenu à Glendale en Arizona. Au fur et à mesure que les années passent et que les défis de maintenir l'ordre dans les villes accueillant l'événement sont relevés, le match n'est plus seulement l'événement sportif majeur du pays : il s'est fait aussi le symbole de la lutte contre la traite. Du 15 janvier au 1^{er} février 2015, un important coup de filet dans 17 Etats américains et 70 juridictions différentes a été organisé. Le fait que les dates précèdent tout juste le Super Bowl est éminemment symbolique. Cette opération, appelée *National day of Johns arrests* (Journée nationale des arrestations de clients de la prostitution) a été organisée par une figure emblématique de la lutte contre l'exploitation sexuelle, Tom Dart, shérif de County Cook (Illinois). L'opération qui a commencé en 2011 s'est renforcée d'année en année. Ainsi, en 2015, 570 clients de la prostitution et 23 proxénètes ont été arrêtés. 68 victimes d'exploitation sexuelle ont été secourues dont 14 personnes mineures (*Huffington Post*, 2 février 2015). 64 % des clients ont été interpellés à

travers de fausses petites annonces prostitutionnelles postées dans la rubrique « adulte » du site *Backpage*¹.

Le prochain Super Bowl programmé en février 2016 se tiendra à San Francisco en Californie. Si l'issue de l'événement sportif nous est encore inconnue, nous pouvons d'ores et déjà prédire que de vastes campagnes de prévention contre l'exploitation sexuelle et d'opérations policières visant les proxénètes et les clients seront programmées.

Rachel Lloyd, fondatrice de l'ONG *Girls Educational & Mentoring Services* (GEMS) à New York qui soutient des femmes survivantes de l'exploitation sexuelle, relativise cependant en affirmant que la majeure partie de la criminalité liée à la prostitution ne survient pas lors d'événements importants comme les Super Bowls. Elle déclare : « *Le vrai phénomène criminel se produit quand personne ne regarde et n'y prête attention. Non lorsque la totalité des media, des militants et de la police ont les yeux rivés dessus* » (*Huffington Post*, 3 février 2014). Cette observation est juste : la prostitution est quotidienne aux Etats-Unis. C'est à chacune de ses manifestations et de ses particularités qu'il convient de réagir.

Une grande partie de l'offre prostitutionnelle entourant les Super Bowl se fait en ligne, comme l'ont compris les forces de l'ordre qui orientent de plus en plus fréquemment leurs enquêtes sur ce terrain plutôt que dans les rues et les lieux propices à la prostitution. Ce phénomène relativement récent complique la lutte contre l'exploitation sexuelle. Les proxénètes possèdent une capacité d'adaptation et de mobilité leur permettant de saisir chaque occasion propice aux trafics. Le Super Bowl est seulement un exemple parmi d'autres.

Cyberprostitution : la partie cachée de l'iceberg

Selon Ronald Weitzer, sociologue à l'Université George Washington, seules 10 à 20 % des personnes prostituées exercent encore dans la rue. Cela s'explique par l'avènement d'internet comme outil de publicité pour les services sexuels, qui rend la prostitution encore plus cachée. Bien qu'aux Etats-Unis, cette activité soit interdite partout sauf au Nevada, le marketing et l'organisation du sexe tarifé ne cessent d'évoluer et de s'amplifier (*The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, 2011). Pour contourner les lois, les serveurs internet se localisent à l'étranger, les propriétaires des sites ainsi que leurs usagers se masquent derrière des pseudonymes, et il est mentionné abondamment sur ces sites qu'ils n'ont pour but que de proposer d'innocents « divertissements » et que leurs contenus sont « fictionnels ». Il est impossible d'avoir des données sur la part de personnes, se prostituant en ligne, qui pratiqueraient cette activité « en free-lance », la part de celles pour qui la prostitution n'est qu'occasionnelle, et la part de celles qui sont prostituées sous la contrainte d'un tiers.

Les autorités réussissent occasionnellement à fermer certains sites d'annonces prostitutionnelles comme en juin 2014 où le FBI a clôturé le site *MyRedBook*. Ses propriétaires sont poursuivis pour blanchiment d'argent et facilitation de la prostitution. La police utilise parfois les sites de ce type pour piéger les personnes prostituées, se faisant

¹ Cf. chapitre « Etats-Unis », in : Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Exploitation sexuelle - Une menace qui s'étend*, Ed. Economica, Paris, 2013 ; in : Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Exploitation sexuelle - Prostitution et crime organisé*, Ed. Economica, Paris, 2012 ; in : Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Rapport mondial sur l'exploitation sexuelle - La prostitution au cœur du crime organisé*, Ed. Economica, Paris, 2011.

passer pour des clients potentiels. Selon une femme prostituée, détecter les clients violents n'est plus la priorité des personnes utilisant ces sites pour se prostituer, car il s'agit avant tout de repérer les policiers (*The Economist*, 9 août 2014).

D'autres sites sont destinés aux clients des personnes prostituées, qui commentent et notent, recommandent ou déconseillent les personnes à qui ils ont acheté un service sexuel. Pourtant dégradants et dangereux, ces sites ne sont pratiquement jamais inquiétés. Comme dans tous les pays, les autorités américaines semblent avoir toujours du retard et de grandes difficultés face au bouleversement qu'internet a apporté au système prostitutionnel. Chaque site fermé peut facilement se recréer à partir d'une plate-forme à l'étranger en dehors des juridictions condamnant ses activités. C'est pourquoi il est important de mettre en lumière un événement où des entreprises privées ont réussi à faire plier un site de grande ampleur, là où les autorités avaient échoué.

En juillet 2015, la décision de *Visa* et *Mastercard* d'interdire leurs services à un des plus importants sites de petites annonces a été une avancée à la fois décisive et symbolique dans la lutte contre l'exploitation sexuelle. En avril 2015, 1,4 millions de petites annonces ont été publiées dans la rubrique « pour adulte » du site *Backpage*, rapportant 9 millions US\$ (8,3 millions €) mensuels à ce site. *Backpage* détient environ 70 % des parts de marché des annonces prostitutionnelles en ligne, ce qui lui rapporterait en moyenne 22 millions US\$ (20,3 millions €) par an (*USA Today*, 1^{er} juillet 2015). Le problème réside dans le fait que, si les personnes qui proposent leurs services ne sont pas victimes de trafic, certaines d'entre elles le sont, dont un grand nombre de jeunes filles mineures. Leurs exploitateurs les vendent en ligne comme des objets moyennant 5 à 17 US\$ (4,62 à 15,7 €) payés au site pour publier l'annonce (*The Guardian*, 1^{er} juillet 2015).

Le shérif T. Dart, excédé d'avoir eu depuis 2009 plus de 800 arrestations liées directement à cette section « adulte » du site au sein de sa juridiction, a cherché une autre solution que les poursuites juridiques inabouties jusqu'à présent (*The New York Times*, 6 août 2015). Selon la loi fédérale, le site ne pouvait être tenu pour responsable des actes de ses usagers, à cause d'un vide juridique dans le *Communication Decency Act*. Le shérif T. Dart a donc écrit à *Visa* et *Mastercard* pour leur demander de ne plus permettre aux usagers du site de régler le coût de la mise en ligne de leurs petites annonces avec leurs services de paiement. *Mastercard*, puis *Visa* ont répondu positivement à cette requête, arguant que l'éthique de leurs compagnies leur interdisait de cautionner des activités illégales ou pouvant nuire à leur image.

Etant donné qu'*American Express* avait déjà pris cette décision en avril 2015 (encore à la demande de ce shérif), le site se trouve alors en difficulté. Le seul moyen de paiement encore disponible pour ses usagers est le bitcoin (monnaie virtuelle qui s'échange de personne à personne sur internet en dehors des circuits bancaires traditionnels). Ses dirigeants ont décidé d'une part, de rendre la mise en ligne de petites annonces temporairement gratuite, ce qui ne peut être viable financièrement pour leur compagnie sur le long terme et d'autre part, d'attaquer en justice le shérif Dart. Cette décision est symbolique car elle prouve que les acteurs du secteur privé peuvent agir, avec éthique et fermeté, alors que l'Etat est défaillant.

Il convient aussi de mentionner, en plus des sites spécialisés dans la publicité de la prostitution, les sites de rencontres qui peuvent paraître parfaitement anodins, mais qui servent parfois, voire souvent, de couverture à l'activité prostitutionnelle. Après plusieurs avertissements, *Impact Team* (nom d'un groupe de hackers anonymes) a piraté en juillet 2015

et posté sur internet les informations de 33 millions de comptes créés sur l'agence de rencontres en ligne *Ashley Madison* par des utilisateurs répartis dans 46 pays. Plus de 197 000 mails privés de Noel Biderman, PDG d'*Avid Life Media* (ALM) –la compagnie canadienne qui a créé plusieurs sites de rencontres dont *Ashley Madison* et encaisse 65 % de ses profits ont aussi été volés et exposés sur la Toile. Leur but était de détruire le site dont le slogan est « *Life is short, have an affair* » (La vie est courte, ayez une aventure), de prouver aux internautes que leur anonymat est précaire et qu'ils demeurent responsables de leurs actes enfin, de pousser à la clôture du site *Established Men*, autre site détenu par ALM qui, sous couverture à peine crédible de site de rencontres (« *connecte de jeunes femmes ambitieuses et attirantes avec des bienfaiteurs généreux qui réussissent* »), est en fait une plateforme d'offres prostitutionnelles pour hommes aisés. Les hackers ont également mis en lumière le fait que le modèle de ce site reposait sur une escroquerie qui lui a été très lucrative : le site demandait 20 US\$ (18,47 €) à ses utilisateurs pour pouvoir effacer leurs données personnelles, alors que ces dernières restaient stockées dans ses serveurs. Le modèle économique du site exigeait que les utilisateurs masculins déboursent 199 US\$ (184 €) par trimestre pour pouvoir profiter de tous les outils permettant de communiquer avec leurs homologues féminines. *Ashley Madison* avait créé des milliers de faux profils féminins pourvus d'un logiciel permettant d'entretenir une conversation-type. Quant au reste des profils féminins, même si certaines femmes étaient réellement inscrites sur ce site, plusieurs utilisateurs ont signalé avoir surtout rencontré des femmes prostituées. Selon Robert Graham, chercheur en sécurité qui a analysé les données piratées : « *Ashley Madison est un site de prostitution, pas un site d'adultère. 'Adultère' est juste une accroche pour les utilisateurs qui doivent s'attendre à du sexe, pas à une relation durable. Le site est très clair en faisant payer pour ça, et pas autre chose* » (TV5 Monde, 28 août 2015). Suite à ce scandale qui a conduit à plusieurs suicides et un nombre massif de divorces, le PDG d'*Ashley Madison* a démissionné et ALM a annoncé que la compagnie était prête à offrir une récompense de 377 000 US\$ (348 084 €) contre toute information sur *Impact Team*.

Cet événement illustre bien le fait que la cyberprostitution ne se cantonne pas aux sites strictement consacrés aux annonces prostitutionnelles. Et si dans le cas de *Backpage*, des agents économiques privés sont intervenus pour remédier à une situation où l'Etat était impuissant, dans le cas d'*Ashley Madison*, c'est la société civile qui a œuvré par des particuliers anonymes et organisés.

Dissonance entre lois étatiques et lois fédérales

Aux Etats-Unis, 49 Etats sur 50 considèrent la prostitution comme un délit. La prostitution n'est légale que dans l'Etat du Nevada. Il est en effet possible d'obtenir une licence pour tenir une maison close dans 12 de ses 17 comtés ruraux. Les comtés de Clark (Las Vegas) et de Washoe (Reno) ne figurent pas parmi ces 12. Le simple fait que la prostitution soit légale dans certaines parties des Etats-Unis montre qu'il y a une contradiction entre les lois des Etats américains et les lois fédérales. Si ces établissements de prostitution fonctionnent en toute légalité, c'est parce qu'aucune loi fédérale en vigueur n'interdit à l'Etat du Nevada d'autoriser ces activités. Ainsi, la difficulté à rendre la prostitution illégale sur tout

le territoire américain réside dans le fait que chacun des Etats est souverain pour décider de sa législation en matière de criminalité et de prostitution.

Tous les Etats ont cependant conscience de l'existence et de l'impact de la prostitution. Tous sont pourvus de lois permettant d'inculper les personnes prostituées et leurs clients pris en flagrant délit d'infractions passibles d'1 an maximum d'emprisonnement ou d'une amende de 5 000 US\$ (4 616 €) pour les primo-délinquants. Ils possèdent par ailleurs des lois permettant d'inculper les proxénètes et les gérants de maisons closes illégales, de délits majeurs ou de crimes mineurs passibles jusqu'à 10 ans de prison ou d'une amende de 150 000 US\$ (138 495 €) pour les primo-délinquants.

Si le gouvernement fédéral a fait voter des lois qui interdisent la plupart des formes de prostitution, l'Etat du Nevada y a trouvé des failles afin d'autoriser l'activité des maisons closes. Le caractère illégal de la prostitution est souligné dans 9 lois fédérales. Bien que cet Etat ait des lois strictes en ce qui concerne la prostitution dans ces établissements, les personnes qui y exercent, en très vaste majorité des femmes, sont exposées quotidiennement à des sévices physiques et moraux. Stella Marr, fondatrice de *Survivors Connect*, réseau international de survivantes de la traite et de la prostitution, témoigne : « *La plupart des femmes que j'ai rencontrées dans les bordels ou les services d'escortes du Nevada avait un passé de traumatismes et de violences. Je n'avais pas de domicile fixe quand je suis entrée dans cette vie et je souffrais de sclérose en plaques. Cette vulnérabilité faisait de moi une proie encore plus facile pour les proxénètes. Les proxénètes ne cessent pas d'être des proxénètes quand la société légalise leur activité. Si nous légalisons les bordels, nous ne ferons que donner plus de pouvoir à ces prédateurs, tout en les aidant à amasser leur argent* » (*The New York Times*, 20 avril 2012).

Avancées législatives

Les Etats-Unis ont récemment accompli une avancée en promulguant un ensemble de lois destinées à combattre la traite des êtres humains. En 2013, ce pays a rétabli le *Trafficking Victims Protection Act* (TVPA) qui habilite un groupe de travail sur la lutte contre la traite des êtres humains (*U.S. Department of State*, 2014). Ces lois concernent spécifiquement les droits des femmes et leur protection. Le Président Obama déclarait à la réunion annuelle de la « *Clinton Global Initiative* » : « *Elle devrait concerner chacun d'entre nous parce qu'il s'agit d'une humiliation pour notre communauté humaine. Elle devrait concerner l'ensemble de nos communautés parce qu'elle déchire notre tissu social. Elle devrait concerner toutes les entreprises parce qu'elle fausse les marchés. Elle devrait concerner toutes les nations parce qu'elle met en danger la santé publique et alimente la violence et le crime organisé. Je veux parler de l'injustice scandaleuse que représente la traite des êtres humains et qui doit être désignée par son vrai nom d' 'esclavage moderne'* ». En septembre 2014, le *Preventing Sex Trafficking and Strengthening Families Act* a été promulgué. Ce texte, qui a désormais force de loi, amende le *Social Security Act* et incite les foyers américains à se constituer en familles d'accueil pour réduire la vulnérabilité des mineurs sans cellule familiale. Faciliter l'accès de ces mineurs à des familles d'accueil permettrait de mieux les protéger de l'exploitation sexuelle.

Sous l'administration Obama, « le gouvernement fédéral a étendu ses mesures de protection afin d'améliorer l'identification des victimes et a augmenté les fonds alloués au service des victimes non identifiées » (*U.S. Department of State*, 2014). Le gouvernement pourvoit au financement de plusieurs numéros d'urgence et finance également de nombreuses ONGs qui fournissent abri et soutien aux victimes de traite.

Prostitution et vulnérabilités

Il est désormais largement admis que la communauté lesbienne, gay, bi, trans et intersexuées (LGBTI) est particulièrement vulnérable à l'exploitation sexuelle. La plupart des ONGs présentes aux Etats-Unis estiment que les jeunes LGBTI constituent 20 à 40 % de la population d'adolescents vivant dans la rue. Nombre d'entre eux ont été désavoués par leurs parents en raison de leur orientation sexuelle. Ils courent alors les plus grands risques de se retrouver contraints à se prostituer. Sous l'administration Obama, les Etats-Unis se sont fixés comme objectif de redoubler d'efforts pour supprimer toutes les formes de traite. La communauté LGBTI est actuellement une minorité où la prostitution sévit.

Mais d'autres groupes sont surreprésentés dans les chiffres de la prostitution et de l'exploitation sexuelle, comme les Indiens natifs d'Amérique et les Indigènes d'Alaska. A Hennepin County, au Minnesota, environ 25 % des femmes arrêtées pour prostitution appartiennent à la communauté indigène, alors que ce groupe ne représente que 2,2 % de la population totale. De même, à Anchorage (Alaska), 33 % des femmes arrêtées pour prostitution sont des Autochtones, tandis que ce groupe ne constitue que 7,9 % de la population (*Indian Country Today*, 24 mai 2015).

Prostitution et migrants clandestins

En raison de la proximité géographique des Etats-Unis avec des nations moins riches, l'importation clandestine de personnes à des fins prostitutionnelles s'ajoute à la liste de défis auxquels ce pays doit faire face. Ainsi, le *Short-term continued presence status* et le *Longer-term T-non migrant status* (ou *T-visa*) ont été institués. Ces deux statuts permettent à la personne de travailler légalement aux Etats-Unis. « *Les demandeurs du T-visa doivent se montrer coopératifs avec les exigences de la loi, sauf s'ils ont moins de 18 ans ou sont incapables de coopérer à cause du traumatisme subi... Au bout de 3 ans ou au terme de l'enquête ou des poursuites, les victimes en possession de T-visas sont éligibles au statut de résident permanent et peuvent être ensuite éligibles à la citoyenneté* » (*U.S. Department of State*, 2015). Le gouvernement américain permet également aux victimes en possession d'un *T-visa* de faire venir leur famille pendant leur séjour sur le territoire américain.

Les chiffres sont en baisse depuis plusieurs années puisque, sur l'année fiscale 2014, le *Short-term continued presence status* a été accordé à 130 victimes de traite et le *Longer-term T-non migrant status* a été accordé à 613 victimes avec 788 membres de leur famille éligible (contre 171 *Short-term continued presence status* et 848 *Longer-term T-non migrant status* avec 975 membres de leur famille en 2013) (*U.S. Department of State*, 2015). Le *U-nonimmigrant status* est un troisième statut réservé à toute personne qui « aide, a aidé ou contribuera à aider les forces de l'ordre ». Relativement difficile à obtenir, seules 17 victimes

identifiées ont pu en bénéficier en 2014. Ces trois statuts prévus pour les victimes de traite identifiées sont des volets légaux d'aide. En effet, une fois leur statut légal obtenu justifiant leur présence sur le territoire, les victimes ont également accès à des aides plus spécifiques (sanitaires, psychologiques et logement). Lors de l'année fiscale 2015, le gouvernement fédéral a doté le *Department of Justice* de 42 millions US\$ (38,79 millions €) et le *Health and Human Services* de 15 millions US\$ (13,84 millions €) pour financer l'aide aux victimes de traite des êtres humains.

Prostitution des mineurs

En 2013, l'agence *Immigration and Customs Enforcement –Homeland Security Investigations* a déclaré avoir ouvert 1 025 enquêtes pour traite des êtres humains dont 514 impliquaient des mineurs. Grâce au TVPA de 2000, tout achat de services sexuels impliquant une personne mineure, quelle que soit ou non la forme de coercition, est considéré comme de la traite des êtres humains. Ceci inclut le trafic d'enfants à des fins sexuelles et toutes autres formes de travail, tant au plan national qu'au plan international. Dans son rapport 2015 sur la traite des êtres humains, le Département d'Etat américain a affirmé que « *les ONGs rapportent plus de cas de trafics sexuels d'enfants contrôlés par des gangs que les années précédentes et le fait que ces trafiquants utilisent de plus en plus des médias pour contrôler et recruter ces victimes* ». Notons qu'il est estimé qu'un trafiquant exploitant sexuellement des mineurs peut amasser plus de 650 000 US\$ (600 145 €) par an avec 4 victimes sous son contrôle (*Walker*, janvier 2013). Nombre de ces enfants exploités sont issus de familles éclatées ou sont pupilles de la nation. On estime qu'au moins 100 000 enfants sont prostitués chaque année aux Etats-Unis (*ThinkProgress*, 9 juillet 2013). Ce chiffre en constante augmentation illustre la gravité du problème de la prostitution enfantine aux Etats-Unis. Une fois contraints à la prostitution, ces enfants sont piégés et peu d'occasions se présentent pour améliorer leur vie.

Le phénomène prostitutionnel est omniprésent aux Etats-Unis, seule sa visibilité varie. Ses victimes se comptent principalement parmi les rangs des catégories fragilisées de sa population. Seules des lois fédérales mettant la prostitution hors la loi auraient le pouvoir de mettre un terme aux contradictions juridiques qui ont pour résultat que l'exploitation sexuelle est encore considérée comme acceptable dans certaines parties du territoire.

Il est possible que ces lois fédérales ne résoudront pas l'ensemble du problème, mais du moins, elles entameront le processus d'éradication de ce qui est, par essence, un esclavage.

« *Le début de la fin de nos vies survient lorsque nous gardons le silence sur les choses importantes* » (Martin Luther King Junior).

Sources

- « More bang for your buck : how new technology is shaking up the oldest business », *The Economist*, 9 août 2014.
- Bellware K., « Hundreds Of Johns Arrested In Sex-Trafficking Sting That Culminated On Super Bowl Sunday », *Huffington Post*, 2 février 2015.

- Breslin, S., « Why Do Women Become Sex Workers and Why Do Men Go To Them? », *The Guardian*, 5 août 2011.
- Corrigan E., Donohoe, M., « Regulatory Approaches to Prostitution: Comparing Sweden, Denmark, and Nevada, USA », in: Browne-Miller A., *Violence and Abuse in Society – Understanding a global crisis*, Part.1, Ed. Praeger, 2012.
- Covenant House, *Homelessness, Survival Sex, and Human Trafficking: As Experienced by the Youth of Covenant House New York*, mai 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- Cunningham S., Kendall T.D., « Men in Transit and Prostitution: Using Political Conventions as a Natural Experiment », *The B.E. Journal of Economic Analysis & Policy*, Vol. 11, Issue 1, 2011.
- Discours de Barack Obama à la réunion annuelle de « Clinton Global Initiative », 25 septembre 2012.
- Fang M., « 100,000 Children Are Forced Into Prostitution Each Year », *ThinkProgress*, 9 juillet 2013.
- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Exploitation sexuelle - Prostitution et crime organisé*, Ed. Economica, Paris, 2012.
- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Exploitation sexuelle - Une menace qui s'étend*, Ed. Economica, Paris, 2013.
- Fuchs, E., « Seven Reasons Why America Should Legalize Prostitution », *Business Insider*, 13 novembre 2013.
- Gajanan M., « MasterCard and Visa sever ties with Backpage.com 'adult' section », *The Guardian*, 1^{er} juillet 2015.
- Goldberg E., « Super Bowl Is The Single Largest Human Trafficking Incident in the United States: Attorney General », *Huffington Post*, 3 février 2014.
- Hérard P., « Piratage d'Ashley Madison : adultère ou prostitution ? », *TV5 Monde*, 28 août 2015.
- *Historical Timeline, History of Prostitution from 2400 BC to the Present*, ProCon.org, 28 août 2013.
- Kristof N., « Making life harder for pimps », *The New York Times*, 6 août 2015.
- Lopes M., « 45 arrested, 16 juveniles rescued in Super Bowl prostitution bust », *Reuters*, 4 février 2014.
- Madhani A., « Under pressure, MasterCard stops doing business with Backpage.com », *USA Today*, 1^{er} juillet 2015.
- Marr S., « Nevada's Legal Brothels Are Coercive Too », *New York Times*, 20 avril 2012.
- *Prostitution in the United States – The Statistics*, Prostitutes Education Network, date non communiqué (compilation de données statistiques à travers les années 80), <http://www.bayswan.org/stats.html>
- Saada Saar M., « There Is No Such Thing As A Child Prostitute », *The Washington Post*, 17 février 2014.
- Schmidt M.S., « F.B.I. Charges 159 Men With Forcing Teenage Girls Into Prostitution », *The New York Times*, 29 juillet 2013.
- Sweet V., « Trafficking in Native Communities », *Indian Country Today*, 24 mai 2015.

- *U.S. Federal and State Prostitution Laws and Related Punishments*, ProCon.org, mars 2010.
- Walker K., *Ending the Commercial Sexual Exploitation Of Children: A Call for Multisystem collaboration in California*, California Child Welfare Council, janvier 2013.

- Girls Educational & Mentoring Services : <http://www.gems-girls.org/>
- The IMU Alliance: <http://www.imuaalliance.org/>
- American Pimp: <http://vimeo.com/34990973>